

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL**

**7 JANVIER 2019**  
**17H30**

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, tenue le 7 janvier 2019, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest, situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents :                   Monsieur Beny Masella, Maire  
                                  Monsieur Dino Mazzone, Conseiller  
                                  Madame Elizabeth Ulin, Conseillère  
                                  Madame Colleen Feeney, Conseillère  
                                  Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présents :           Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale  
                                  Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune autre personne n'y assistait.

**1. Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité  
# 20190107-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 18h15

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du lundi 7 janvier 2019 tel que modifié ci-après:

- En remettant le point 6 : **Fonds de roulement – remboursement anticipé.**

Adoptée à l'unanimité.  
# 20190107-002

**3. Adjudication d'une émission d'obligations pour un emprunt de 8 570 000 \$ (22 janvier 2019)**

ATTENDU que, conformément aux règlements 2008-002, 2007-001, 2006-011, 2009-001, 2012-004, 2012-009 et 2018-003, la Ville de Montréal-Ouest entend émettre une série d'obligations, à raison d'une par échéance annuelle, durant le terme d'un emprunt échelonné sur cinq ans;

ATTENDU que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 8 570 000\$ à dater du 22 janvier 2019;

ATTENDU que le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) :

	<b>Montant (\$)</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Année</b>
Offre -	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
	574 000 \$	2,30000 %	2020
	593 000 \$	2,35000 %	2021
	612 000 \$	2,50000 %	2022
	631 000 \$	2,60000 %	2023
	6 160 000 \$	2,65000 %	2024
	Prix : 98,61460	Coût réel : 2,96991 %	

Offre - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

574 000 \$	2,30000 %	2020
593 000 \$	2,40000 %	2021
612 000 \$	2,50000 %	2022
631 000 \$	2,65000 %	2023
6 160 000 \$	2,75000 %	2024

Prix : 98,77430 Coût réel : 3,01844 %

Offre - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

574 000 \$	2,35000 %	2020
593 000 \$	2,40000 %	2021
612 000 \$	2,50000 %	2022
631 000 \$	2,65000 %	2023
6 160 000 \$	2,70000 %	2024

Prix : 98,59800 Coût réel : 3,02196 %

Offre - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

574 000 \$	2,30000 %	2020
593 000 \$	2,40000 %	2021
612 000 \$	2,50000 %	2022
631 000 \$	2,65000 %	2023
6 160 000 \$	2,75000 %	2024

Prix : 98,72700 Coût réel : 3,03038 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels montre que l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. s'avère être la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

- 1) Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- 2) Que l'émission d'obligations au montant de 8 570 000\$ de la Ville de Montréal-Ouest soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.
- 3) Que demande soit faite au soumissionnaire choisi de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.
- 4) Que la Trésorière soit autorisée à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » afin que CDS puisse procéder au transfert de fonds conformément aux exigences légales et aux termes de chaque obligation émise.

Adoptée à l'unanimité  
# 20190107-003

**4. Concordance et amendement des règlements d'emprunt**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Montréal-Ouest souhaite émettre une série d'obligations pour un montant total de 8 570 000 \$ à compter du 22 janvier 2019:

Règlement n°	Montant emprunté
2008-002	1 986 000 \$
2007-001	1 765 800 \$
2006-011	215 500 \$
2006-011	88 300 \$
2009-001	578 900 \$
2012-004	287 000 \$ (PIQM 525013)
2012-004	682 800 \$
2012-009	725 000 \$ (PIQM 525050)
2012-009	1 081 700 \$
2018-003	285 200 \$ (FPC - Q 200074)
2018-003	873 800 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que les règlements d'emprunt identifiés au préambule de la présente résolution soient amendés, dans la mesure requise, afin qu'ils soient conformes aux stipulations suivantes, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations qui est spécifié en regard de ces règlements compris dans l'émission de 8 570 000\$:

- 1) Les obligations, à raison d'une par échéance, seront datées du 22 janvier 2019.
- 2) Les intérêts seront payables semi-annuellement le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année.
- 3) Les obligations seront signées par M. Beny Masella, Maire, et Mme Valentina Maria Todoran, Trésorière.
- 4) Ces obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») et seront déposées auprès de CDS.
- 5) Pour effectuer les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par transfert électronique de fonds, CDS est autorisée à prélever directement les sommes requises dans le compte suivant: RBC Banque Royale, Succursale Montréal-Ouest, 26 avenue Westminster Nord, Montréal-Ouest, QC H4X 1Z2.
- 6) CDS agira comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer au nom et à l'égard de ses adhérents, tel que prévu au protocole d'entente signé entre CDS et le ministre des Affaires municipales du Québec.
- 7) En outre, la Ville mandate CDS pour agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que permis par la loi, et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.
- 8) Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (R.L.R.Q., chapitre D-7).

Adoptée à l'unanimité  
# 20190107-004

## **5. Échéance de l'emprunt**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest, aux fins d'un emprunt au montant total de 8 570 000\$, émette des obligations pour un terme plus court que celui prévu dans les règlements d'emprunt couverts par cette émission, soit un terme de cinq (5) ans à compter du 22 janvier 2019, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (R.L.R.Q., chapitre D 7).
- 2) En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, que chaque émission subséquente s'applique seulement au solde ou à une partie du solde dû sur l'emprunt prévu aux règlements 2008-002, 2007-001, 2006-011, 2009-001, 2012-004, 2012-009 et 2018-003.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20190107-005

## **6. Fonds de roulement – remboursement anticipé**

Ce point a été remis à une séance ultérieure.

## **7. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement autorisant un emprunt de 4 188 327 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de la chaussée**

**et des trottoirs, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout sanitaire et pluvial sur les avenues Crestwood and Wolseley**

Le maire Masella a donné un avis de motion qui sera déposé à une séance ultérieure du Conseil pour présenter pour adoption un projet de règlement pour un règlement autorisant un emprunt de 4 188 327\$ pour la réalisation de travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout sanitaire et pluvial sur les avenues Crestwood and Wolseley.

Ledit projet de règlement a été déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

**8. Contrats de location de quatre photocopieurs**

ATTENDU qu'il y a quatre photocopieurs au Centre Communautaire, à la bibliothèque, à l'aréna et dans les bureaux du Service des travaux publics ;

ATTENDU que Le Service de trésorerie a demandé et reçu deux soumissions de prix;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu, étant donné que Dino Mazzone, Conseiller, a voté en faveur, et Elizabeth Ulin, Conseillère, contre:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte les modalités du contrat conclu avec RICOH Canada Inc., le plus bas soumissionnaire, pour la location des équipements suivants:

- Arréna – modèle MP C307;
- Travaux publics – modèle MP C4504ex;
- Centre communautaire – modèle MP C4504ex;
- Bibliothèque des adultes – modèle MP C3004ex.

2) que le prix total soit de 21 392,40\$ (avant taxes) plus les coûts de copie (prix unitaire).

3) que le Trésorier soit autorisé de signer le contrat au nom de la Ville pour une durée de six mois à compter du 1 février 2019.

4) Que cette dépense soit comptabilisée aux codes budgétaires 02-770-00-516, 02-715-00-517, 02-730-00-516 et 02-310-00-516.

Adoptée à l'unanimité  
# 20190107-006

**9. Période de questions du public**

À 18h39, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

**10. Levée de la séance**

À 18h40, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20190107-007

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées  
aux archives municipales dans le dossier *Archives -20190107*